

4 Économie

**Hausse injustifiée des prix sur le marché
Une mercuriale pour stopper les abus**

FA.
Libreville/Gabon

SUITE à la hausse injustifiée des prix constatée depuis la mise en application, le 15 mars dernier, de la taxe dite "Contribution spéciale de solidarité" (CSS), le ministre délégué à l'Economie, Noël Mboumba a, une fois de plus, réuni mercredi dernier, les acteurs de la chaîne d'importation des produits, les distributeurs et les responsables de magasins, jusqu'aux détaillants, sans oublier les associations des consommateurs, à l'immeuble

Arambo. L'objectif de cette réunion était de rappeler les efforts consentis par l'autorité gouvernementale au niveau de l'activité portuaire, notamment sur les produits dits de première nécessité, et de fixer un chronogramme avec tous les acteurs pour la finalisation des arrêtés mettant en place la mercuriale des prix.

Pour le ministre délégué, l'objectif du gouvernement est de faire en sorte que les mesures édictées par le président s'appliquent, et que tout le monde puisse jouer le jeu. "Il était impor-



Photo : F.A.

Les opérateurs économiques en séance de travail avec le ministre délégué à l'Economie, Noël Mboumba.

tant de rappeler aux opérateurs du secteur portuaire, mais aussi aux membres du syndicat des importateurs

et des exportateurs et tous les autres participants, l'intérêt de voir tout le monde s'y impliquer pour faire en

sorte que les mesures du chef de l'Etat puissent avoir de l'effet pour le consommateur final", a expliqué M. Mboumba.

Après ce rappel à l'ordre, le ministre et les différents acteurs se sont donné rendez-vous ce vendredi, afin de finaliser les arrêtés préparés par le ministère des Transports sur la mercuriale des prix. Laquelle servira de base à tous les commerçants, toutes catégories confondues.

« Dès la semaine prochaine, nous allons diligenter les contrôles à la fois dans les administrations et dans les sociétés, pour nous assurer

que les pourcentages au niveau des prix des produits de première nécessité sont respectés. Ensuite, nous allons vérifier au niveau des magasins, afin que tout le monde joue le jeu », a annoncé le membre du gouvernement.

Pour le ministre délégué, cette mercuriale tiendra compte des réductions des prix édictées lors du Conseil des ministres du 2 juin 2016. « Si les opérateurs économiques n'appliquent pas cette nouvelle mercuriale, l'Etat fera autorité et les distributeurs tomberont sous le coup de la sanction », a-t-il conclu.

Transports

L'arrêté de la controverse

MSM
Libreville/Gabon

LA Confédération générale des petites et moyennes entreprises et industries (CGPMEI) a fustigé l'adoption de l'arrêté N° 00097 /MTL/ 2017 publié par le ministère des Transports en février dernier. C'était à la faveur d'un point de presse, le 24 avril 2017 à Libreville.

Cet arrêté du ministère des Transports porte sur la

conduite, la certification et l'homologation des véhicules poids lourds, remorques, semi-remorques, engins et tous les équipements de levage et de manutention. Selon la confédération, ce texte est en violation flagrante de la réglementation en vigueur, surtout qu'il ne contient pas la signature du ministre en charge des Transports et de l'identifiant administratif du service technique.

Pour la CGPMEI, la pratique professionnelle des poids lourds relève du do-



Photo : EBANG MVE

Emmanuel Marcos Zue Meye Eyéne, président de la CGPMEI.

main de la conduite automobile, et ne peut se définir dans un même contenu que les homologations et la certification.

Or, soutient le président de cette centrale syndicale, Emmanuel Zue Marcos, la définition de ces trois disciplines très complexes permet de comprendre la différence qui doit s'établir dans l'élaboration de ce genre de corpus réglementaire.

« Ces arrêtés, pris à contre-courant des discussions que nous sollicitons pour le maintien de nos activités,

sont un moyen clair de tuer celles-ci en nous retirant du secteur des transports, dans lequel nous avons investi nos efforts intellectuels et financiers depuis plus de quinze ans. C'est tout simplement la volonté de nous enfoncer dans la précarité, au profit des entrepreneurs expatriés qui ne ménagent aucun effort pour militer en faveur de la fuite des capitaux. Sachant que cette attitude constitue un frein au développement de notre économie », a regretté le président Zue Marcos.

Validation du Dividende démographique au Gabon

Comme un outil d'aide à l'action gouvernementale

R.H.A
Libreville/Gabon

LES travaux de l'atelier national de validation du rapport sur le Dividende démographique (DD) se sont ouverts hier matin, en présence des experts du Fonds des nations unies pour la population (UNFPA) et de ceux du ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du développement.

Cette rencontre vise, entre autres, à valider le rapport sur le profil du Dividende démographique au Gabon et à élaborer sa feuille de route. En effet, le Gabon, à l'instar des autres pays



Photo : R.H.A

Le DGA de la Prospective, Ephraïme Maganga Nganga, ouvrant les travaux.

africains, entend intégrer la capture du DD dans sa politique de développement.

Dans son propos circonstanciel, l'assistante du représentant-résident de l'UNFPA, Dr Patricia Kéba, a défini le Dividende démographique comme « l'avantage économique tiré d'une proportion relative importante de personnes en âge de travailler au sein de la population, qui bénéficient d'investissements en faveur de l'autonomisation, de leur



Photo : R.H.A

Une vue des experts présents à cette rencontre.

formation et de l'emploi.» Selon cette experte, le Dividende démographique ne peut être obtenu que si les pays investissent en faveur de l'autonomisation, de la formation et de l'emploi des jeunes, et aussi adoptent des politiques macroé-

conomiques en rapport avec l'emploi qui puissent garantir la sécurité de l'emploi et la bonne gouvernance.

Pour le directeur général adjoint de la Prospective, Éphraïm Magnaga Nganga, le Dividende démogra-

phique se présente comme « la croissance économique accélérée qui peut être générée par une baisse soutenue des taux de fécondité et de mortalité d'un pays, suivie d'une modification progressive de la structure par âge de la population : la population plus jeune dépendante (moins de 15 ans) devient de plus en plus réduite par rapport à la population en âge de travailler (15-64 ans)».

Cette étude intervient à l'issue d'une formation, en septembre dernier, d'une équipe de 11 experts nationaux. Ce sont eux qui sont à l'origine du document au cœur de cette rencontre.

Les conclusions de cet atelier fourniront des pistes de réflexions pour l'action gouvernementale.

CHANGEMENTS
COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 27/04/2017

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

FIXING				VENTE BILLETS (sans frais)	
DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,0893	1USD =	602,182	1 USD	620,248
CAD	1,4792	1CAD =	443,454	1 CAD	456,758
JPY	121,3500	1JPY =	5,405	100 JPY	5,668
GBP	0,8490	1GBP =	772,596	1 GBP	795,774
CHF	1,0835	1CHF =	605,406	100 CHF	623,57
ZAR	14,4178	1ZAR =	45,496	100 ZAR	46,86
MAD	10,8187	1MAD =	60,632	1 MAD	64,01
CNY	7,5061	1CNY =	87,390	1CNY	90,01
KES	112,5000	1KES =	5,831	1KES	6,01

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	27/04/2017	5265,85
DOW JONES	27/04/2017	20 975,09
BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
27 Avril 2017: 51,46		